



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 18 mai 2026

En exercice : 23

Présents : 22

Excusés : 0

Absents : 1

Date de la convocation :

13/05/2026

Président de séance :

Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :

Corinne CONDEMINE

Rapporteur : Pascal DUCROUX

N° interne de l'acte : 2026-37

lundi 18 mai 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

Membres présents :

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMINE, Pascal DUCROUX, Sébastien JAILLET, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Luc GIROUX

Objet: Plan communal de sauvegarde -Mise à jour de l'annuaire téléphonique 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 731-1, qui dispose que chaque commune et, le cas échéant, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de défense extérieure contre l'incendie et d'aide à la personne en détresse élabore et met à jour un plan communal de sauvegarde ;

Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité civile;

Vu la Circulaire du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 25 septembre 2007 relative à la doctrine du plan communal de sauvegarde (PCS);

Vu la délibération du conseil municipal de 2025 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde;

Vu les changements intervenus dans la composition de l'équipe municipale suite aux élections municipales de 2026, nécessitant une mise à jour de l'annuaire téléphonique du PCS;

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde constitue le document de référence en matière de gestion de crise au niveau communal et doit intégrer l'ensemble des données opérationnelles relatives aux responsables publics et services ayant un rôle dans la gestion des sinistres et événements dramatiques;

Considérant que l'annuaire téléphonique du PCS doit être constamment actualisé afin de garantir la réactivité et l'efficacité de la chaîne de commandement en cas de crise;

Considérant que les mutations électorales intervenues en 2026 ont entraîné le renouvellement partiel ou total des responsables municipaux, justifiant une mise à jour des coordonnées de contact;

Considérant que cette mise à jour conforme aux dispositions du Décret n° 2005-1156 a été élaborée sous la responsabilité du Directeur Général des Services;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la mise à jour de l'annuaire téléphonique du Plan Communal de Sauvegarde 2026, en conformité avec les dispositions des articles L. 731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005;
- **De dire** que les coordonnées détaillées figurant en annuaire joint constituent l'annexe 1 de la présente délibération et forment un corpus unique et inséparable de ce document;
- **De dire** que le Directeur Général des Services est chargé de la mise à jour régulière annuelle de cet annuaire et de l'information systématique du Maire de toute modification à intervenir. Il veille à la diffusion de cet annuaire aux structures d'aide à la personne, services de secours et autorités publiques concernées;
- **De dire** que la présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune;
- **De dire** que Monsieur Le Maire est chargé de la publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs et d'en notifier un exemplaire aux partenaires opérationnels du PCS.

Le Secrétaire de séance,
Corinne CONDEMINÉ



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

